Vol. 5, N°19, pp. 807– 829, Septembre 2026
Copy©right 2024 / licensed under CC BY 4.0
Author(s) retain the copyright of this article
ISSN : 1987-1465
DOI : https://www.doi.org/10.62197/BBIR7822
Indexation : Copernicus, CrossRef, Mir@bel, Sudoc, ASCI, Zenodo
Email : RevueKurukanFuga2021@gmail.com
Site : https://revue-kurukanfuga.net

La Revue Africaine des Lettres, des Sciences Humaines et Sociales ***KURUKAN FUGA***

DE L'OBJECTIVEME AU SUBJECTIVEME : ANALYSE ENONCIATIVE DES MARQUES D'OBJECTIVITE DANS LE DISCOURS RELIGIEUX

Ghislaine Fabiola Dong Kouba
Université de Ngaoundéré, Cameroun
dongkouba@hotmail.fr

****

Résumé : Cet article scientifique analyse plus généralement la question de la subjectivité inhérente au langage. Plus spécifiquement, il se penche sur l'étude de la notion d'objectivèmes en se basant sur des discours religieux dits « de réveil ». L'objectif principal étant de montrer qu'en réalité, les notions d'objectivèmes et de subjectivèmes sont interchangeables ou plus exactement les objectivèmes sont en réalité des subjectivèmes qui le sont principalement de par le contexte immédiat qui les entoure. À travers la linguistique de l'énonciation de Cathérine Kerbrat-Orecchioni comme cadre théorique, nous sommes parvenus à la conclusion que quelles que soient les unités objectives employées par le locuteur pour conférer une apparence d'objectivité à son discours et ce faisant s'effacer sur le plan énonciatif, sa présence au sein de celui-ci reste toujours latente et indéniable. Si l'on s'en tient aux critères de définition d'un discours objectif par excellence selon Kerbrat-Orecchioni, il en ressort que les discours religieux sont loin d'en être, quelques soient les efforts des locuteurs-prédicateurs pour les rendre aussi impartiaux ou neutres que possible.
Mots-clés : Discours religieux, linguistique de l'énonciation, objectivèmes, subjectivèmes, subjectivité.

****

Abstract: This scientific article more generally analyzes the question of subjectivity inherent in language. More specifically, it focuses on the study of the notion of objectivemes, based on religious discourses known as "revival" discourses. The main objective is to show that, in reality, the notions of objectivemes and subjectivemes are interchangeable or, more precisely, objectivemes are actually subjectivemes, mainly due to the immediate context surrounding them. Through Catherine Kerbrat-Orecchioni's linguistics of enunciation as a theoretical framework, we reached the conclusion that regardless of the objective units used by the speaker to give an appearance of objectivity to his discourse and, in doing so, erase himself on the enunciative level, his presence within it remains latent and undeniable. If we stick to Kerbrat-Orecchioni's criteria for defining an objective discourse par excellence, it appears that religious discourses are far from being objective, despite the efforts of speaker-preachers to make them as impartial or neutral as possible.
Keywords : Linguistics of enunciation, objectivemes, religious discourse, subjectivemes, subjectivity.

****

Ghislaine

INTRODUCTION

Si l'on s'en tient à la définition même du terme « subjectivité » en tant que concept général, il renvoie à la notion de *sujet* ayant trait à ses jugements et à ses sentiments. L'on voit par cette translation une constance liée au *moi*, à la conscience individuelle. C'est d'ailleurs la définition littérale qu'en donne le dictionnaire *38 Dictionnaires et Recueils de correspondance* (2013) : « caractère de ce qui est subjectif, de ce qui a rapport au sujet, au moi conscient ».

Pour Émile Littré (1994 : 6070) est appelé subjectivité tout « ce qui se passe dans l'intérieur de l'esprit » du sujet énonciateur cela va sans dire.

Quant à Émile Benveniste (1966 : 259) à qui l'on doit que la subjectivité langagière soit considérée comme une particularité définitoire du langage, il la définit comme « la capacité du locuteur à se poser comme sujet ». Elle revêt dès lors un caractère omniprésent et devient une caractéristique intrinsèque et essentielle du langage. Plus loin il ajoute (1966 : 259) : « Le langage est marqué si profondément par l'expression de la subjectivité qu'on se demande si, autrement construit, il pourrait fonctionner et s'appeler langage ». Cette affirmation souligne l'importance fondamentale de la subjectivité dans le langage. L'on ne saurait donc faire usage du langage sans pour autant manifester sa propre subjectivité. Et cela bien évidemment s'applique à tout type de locuteur ou d'orateur. Dès lors, le locuteur *sujet* étant au centre de sa réalisation langagière, la manifestation de sa subjectivité ne peut être possible qu'au travers du discours c'est-à-dire dans l'exercice du langage.

C'est donc pleinement dans le discours que peuvent concrètement se révéler les marques linguistiques inhérentes au locuteur « sujet » réalisé dans toute sa subjectivité. Bon nombre de linguistes s'y sont d'ailleurs penchés et les travaux de Catherine Kerbrat-Orecchioni sur la question nous intéressent au plus haut point avec notamment sa classification par identification et son analyse de ce qu'elle nomme des « subjectivèmes » par opposition aux « objectivèmes », ou vice versa.

Partant de sa théorie de l'énonciation « restreinte » qui n'envisage le cadre énonciatif que sur le seul point de vue des faits énonciatifs ayant trait aux « traces linguistiques de la présence du locuteur au sein de son énoncé », Catherine Kerbrat-Orecchioni (2003 : 35-36) considère qu'il existe de manière générale deux types de discours bien distincts :

> « - Le discours « objectif », qui s'efforce de gommer toute trace de l'existence d'un énonciateur individuel ; [et]

- Le discours « subjectif », dans lequel l'énonciateur se pose explicitement […] ou se pose implicitement […] comme source évaluative de l'assertion » (2003 : 80) ».

Ce sont ces deux aspects qui nous intéressent fondamentalement à savoir la dimension « objective » et la dimension « subjective » du discours quel qu'il soit.

Depuis Benveniste dont la conception de la linguistique de l'énonciation a sans cesse associé la subjectivité à l'activité langagière du locuteur, les théories d'étude axées sur la recherche de ses marques d'inscription dans le discours ont fait dériver le concept vers une autre acception. Et la dichotomie « subjectif/objectif » dans l'étude contrastive des types de textes a vu le jour. Un discours était alors soit « subjectif » soit « objectif ». Ainsi, selon cette acception, « le discours où apparaît un « je » serait […] essentiellement subjectif, par opposition au discours objectif où les marqueurs de subjectivité (à commencer par « je ») sont absents » (Balatchi R. 2014 : 25).

Or vu sous cet angle, la subjectivité n'est plus intrinsèque à l'activité langagière du locuteur sujet mais est désormais perçue comme un compte rendu du jugement personnel de celui-ci, de son affectivité vis-à-vis de son énoncé. À ce titre, elle relève plus de la personnalisation du message par le locuteur lui-même qu'autre chose. C'est là une vision quelque peu jugée « réductrice » du concept de subjectivité dans la mesure où elle oppose systématiquement objectivité et subjectivité.

Selon Cathérine Kerbrat-Orecchioni (1980 : 157), ces deux notions ne sauraient être opposées. Tout au contraire elles se manifestent le long d'un axe graduel. Pour elle en effet, on peut « décrire les énoncés et les textes selon un axe graduel reliant les deux pôles infiniment éloignés de l'objectivité et de la subjectivité ». Ce qui intéresse davantage la linguiste et nous intéresse par la même occasion, ce sont les faits qui sont étroitement liés au locuteur. Étant le pivot de l'énonciation, ce dernier imprime immanquablement sa subjectivité dans le discours sous forme d'unités subjectives que Kerbrat-Orecchioni nomme « subjectivèmes ». Par subjectivème elle entend : « un énonciatème marquant l'inscription et les modalités d'existence du seul locuteur-scripteur dans son discours » (1980 : 32). Ce faisant, par analogie et inversement, un objectivème serait un énonciatème dont l'indice d'inscription du locuteur et de ses modalités d'existence dans son discours est égal à zéro ou presque. Sachant d'après Kerbrat-Orecchioni (2003 : 79) que « toute unité lexicale est, en un sens, subjective » et encore que pour elle, c'est « l'activité langagière, dans sa totalité, [qui] est subjective » (2009 : 94), l'on comprend que c'est là l'équivalent d'une équation quasi impossible. Si l'on en croit les

propos de Jean Cervoni (1987 :63) dans son ouvrage intitulé L'énonciation, l'objectivité relève tout simplement d'un « horizon mythique ». Il ne s'agit ni moins ni plus que d'un « leurre ; la subjectivité (…) [étant] omniprésente dans le langage ». Par-là, il rejoint la position de Kerbrat-Orrechioni pour qui toute unité lexicale est subjective quoi qu'on dise.

D'où cette question fondamentale : les objectivèmes seraient-ils tout compte fait des subjectivèmes ?

La présente étude entend apporter des éléments de réponse à cette question. Pour ce faire, nous étudierons la question en nous basant sur des discours religieux de prélats africains.

La question religieuse au Cameroun et partant dans toute l'Afrique est en effet un domaine très sensible mais qui bénéficie toutefois d'un large consensus de crédibilité, d'affiliation et de participation de la part de la majorité des africains. Et cela indépendamment des mouvements dits « panafricanistes » qui soutiennent que le christianisme est une religion occidentale qui, au service de la colonisation, a contribué à l'érosion des valeurs et richesses intellectuelles, culturelles, religieuses, et politiques de l'Afrique. Ils brandissent à cet égard pour se défendre cette non-moins célébrissime phrase du premier Président Kényan Jomo Kenyatta (Zagoré D. 2018 :2) :

> « Les missionnaires, quand ils sont venus avaient dans leurs mains la Bible et, nous, nos terres. Ils nous ont demandé de fermer nos yeux pour prier. Quand nous avons ouvert les yeux, ils avaient nos terres et, nous, leur Bible ».

Quoi qu'il en soit, étant donné la forte prolifération des églises dites de « réveil » au Cameroun et la vitesse avec laquelle elles se remplissent, il nous a semblé très intéressant de nous pencher sur les discours religieux des prédicateurs de ces milieux et d'y étudier le phénomène d'émergence de la subjectivité langagière. Il s'agira surtout de voir dans cet article comment les locuteurs-prédicateurs tentent d'« objectiver » autant que faire se peut leurs discours sans y laisser des traces de leur « moi » subjectif.

Compte tenu du sujet à traiter, la linguistique de l'énonciation est le cadre théorique par excellence dans lequel s'inscrit notre réflexion. Nous l'entendons au même sens que Catherine Kerbrat-Orecchioni (1980 :2) pour qui « Pratiquer la linguistique de l'énonciation, c'est décrire le fonctionnement des énoncés à la lumière de certains facteurs énonciatifs ». Notre collecte de données provient essentiellement de notre corpus de thèse de Doctorat PHD (Dong K. 2025-2026 en cours) et est constituée d'un ensemble de quinze (15) sermons religieux de prédicateurs de nationalités africaines diverses et camerounaise y compris, hommes et femmes confondus.

Tous, des discours oraux à la base car selon nous, ils rendent plus fluctuants et plus spontanés toutes éventuelles manifestations de subjectivité. Les thèmes ayant été diversifiés en vue d'une homogénéité des faits de langue à observer. Lesdits discours ont été transcrits ensuite en textes à partir des méthodes de transcription du GARS et de VALIBEL. De là une grille référentielle de l'objet d'étude, intuitive plutôt que statistique, a été constituée ; révélant quatre classes d'unités lexicales principalement marquées sur le plan objectif/subjectif notamment : les substantifs, les verbes, les adverbes et les adjectifs. C'est ainsi que nous focaliserons notre réflexion ici sur ces mêmes points afin de démontrer notre fait. Mais avant d'entrer dans le vif de l'analyse, il nous incombe prioritairement de présenter la terminologie des objectivèmes tels que circonscrits par Cathérine Kerbrat-Orecchioni.

I. De la notion d'objectivèmes selon Kerbrat-Orecchioni.

Partant de la circonscription terminologique de C. K.-O., le terme 'objectivème' dérive du mot 'objectivité' qui signifie selon le Dictionnaire de La langue française « qualité de ce qui existe en soi, indépendant du sujet pensant » ou encore « qualité de ce qui donne une représentation fidèle de la chose observée ». Plus loin, il décrit l'objectivité comme le « fait d'être dépourvu de partialité ».

Quant au dictionnaire Wikipédia, il définit l'objectivité comme « la qualité de ce qui est conforme à la réalité, d'un jugement qui décrit les faits avec exactitude ».

De tout cela, il en ressort que l'objectivité est la conformité de tout ce qui a trait au réel ou à la réalité des choses ou des faits sans qu'en ressortit le « moi » du sujet pensant. Cela dit, un 'objectivème' serait donc un trait sémantique linguistique caractéristique d'objectivité.

Selon Cathérine Kerbrat-Orecchioni (2009 : 97) en effet, tout discours à prétention « objectif » :

> (i) « S'efforce de gommer toute trace de l'existence d'un énonciateur individuel. » et,
> (ii) Énonce également selon toute vraisemblance, « une propriété objective, facilement vérifiable, du dénoté » (2009 : 100).

C'est dire par exemple que, dans un énoncé tel que :

- Jean est un enseignant (1).

Le terme « enseignant » ici, dans la mesure où il énonce vraisemblablement « une propriété objective, facilement vérifiable, du dénoté » peut être considéré comme un objectivème puisque comportant un trait sémantique objectif. La propriété du dénoté en (1) pouvant être vérifié aisément au travers par exemple d'éléments cotextuels inhérents à l'énoncé.

Au regard de (ii), ' enseignant ' est donc un objectivème.

Mais en est-il de même au regard de (i) ?

Considérons cet autre exemple :

- C'est un magistrat (2).

Le terme 'magistrat' au même titre qu'enseignant' en (1) est considéré comme un objectivème, comportant un trait sémantique objectif facilement vérifiable du dénoté.

Ainsi, l'énoncé (2) tout comme l'énoncé (1) semblent être à tout point de vue des discours dits 'objectifs', du moins au regard de (ii). Mais en ce qui concerne l'aspect (i), la présence du présentatif 'c'est' en (2) s'avère dissuasive. En effet, l'usage du présentatif 'c'est' dans l'énoncé (2) est la marque assez explicite et incontestable de l'existence d'un énonciateur individuel : L_0. À ce simple effet, l'énoncé (2) qui tendait à la prétention d'objectivité se retrouve pour ainsi dire chargé de subjectivité puisqu'on peut y déceler la trace quelque peu subtile du locuteur dans son environnement cotextuel immédiat.

De même en est-il de l'énoncé (1) quoique à ce niveau, « le locuteur refuse de prendre position par rapport au dénoté évoqué » (Kerbrat 2009 :101) en masquant autant que faire se peut sa présence au sein de l'énoncé. Quoi qu'il en soit, sa présence est indéniable car l'énoncé n'est ni moins ni plus qu'une assertion. De ce seul point de vue donc, eu égard à l'aspect (i), le discours (1) est pareillement subjectif.

Ce fait, comme nous le verrons par la suite, ne s'applique pas qu'aux substantifs objectifs. Examinons cet autre exemple :

- C'est Xavier, il est célibataire (3).

Comme on peut le voir, « célibataire » est de toute évidence un adjectif objectif car caractérisé par un trait sémantique objectif appelé "objectivème" lequel à tout point de vue décrit une 'propriété objective, facilement vérifiable, du dénoté'.

Au regard de (ii), l'énoncé (3) est donc un discours objectif. Mais hélas au regard de (i), il perd de cette objectivité. Mais pas que sur ce plan comme on pourra le voir par la suite.

En effet, à travers cet énoncé, on peut déceler un sens implicite, un sous-entendu qui pourrait davantage être étayé par un éventuel cotexte. Le sous-entendu étant bien entendu directement lié à l'adjectif 'célibataire'.

- C'est Xavier, il est célibataire (3).

=>Sous-entendu$_1$= Il est disponible puisque sans engagement marital.

=>Sous-entendu$_2$= Tu peux tenter ta chance.

Ainsi, l'implicite suggéré par les différents sous-entendus inhérents à l'adjectif 'célibataire' font d'emblée de lui un adjectif subjectif caractérisé comme tel par le cotexte implicite direct énoncé par le locuteur.

Ceci dit, un terme objectif a priori dont la classe dénotative a des contours relativement stables peut, dans un contexte donné, se retrouver chargé de subjectivité.

Par ailleurs, le fait pour le locuteur en (3) d'ajouter à son discours cette information en particulier ne semble pas dénué d'intention subjective de sa part. En effet, s'il juge approprié d'énoncer cette propriété « célibataire » particulièrement, plutôt qu'une autre, cela pourrait bien évidemment participer de la subjectivité inhérente à son statut d'énonciateur individuel.

Procédons dès à présent à l'analyse de notre corpus choisi afin de vérifier notre propos.

II. Des objectivèmes ou subjectivèmes objectivisés ?

II.1. Les substantifs

On en distingue deux catégories : les noms simples et les noms dérivés de pays ou de nations, de peuples.

1.1. Les substantifs simples

Considérons les deux énoncés suivants :

(1) les **soldats** qui l'ont crucifié riaient si tu es un chef si tu es un mentor délivre↑-toi toi-même↑ comment↑ veux-tu que le messie d'Israël soit crucifié de cette manière-là comme un vulgaire voleur

[MK] C. 9, p.3.

(2) après + + les **soldats** les **magistrats** sont venus les **magistrats** ont dit mais si celui-ci était Dieu aucun tribunal humain ne peut le juger et puis le mettre sur la croix les **magistrats** se sont moqués de de lui

[MK] C. 9, p.3.

Les énoncés (1) et (2) ne sont ni plus ni moins qu'une intervention du prédicateur Mamadou Karambiri (MK) qui tente de recréer les circonstances de la crucifixion de Jésus Christ et en quelque sorte celles du verdict final de sa condamnation ayant découlé de son procès. Se basant sur les événements historiques étayés par la bible, il retrace pour ainsi dire assez objectivement la scène tragique de Golgotha.

Le terme « soldats » en (1) et (2) et celui « magistrats » en (2) sont tous deux des substantifs objectifs c'est-à-dire dont la représentation qu'on en a et qu'on en fait « existe indépendamment de l'esprit, (…) [et] ne dépend pas du sujet » cf : 38 Dictionnaires et Recueils de correspondance. Ils énoncent tous deux « une propriété objective, facilement vérifiable » (Kerbrat 2009 : 100) des dénotés. Ce sont donc des objectivèmes à tout point de vue. En tout cas, au regard de la circonscription terminologique de C. K.-O. : (ii). En effet, « soldats » dans l'énoncé (1) fait bien référence à « ceux qui servent dans l'armée » en l'occurrence des soldats de l'armée romaine car Israël à cette époque était sous la domination de l'empire Romain. De même le terme « magistrat » en (2) indique des personnes qui exercent la fonction de « juges » ou de « bourreaux », relevant du domaine de la justice. Les magistrats et les soldats dans ce contexte représentent deux corps de métiers qui ont activement participé au jugement, à la condamnation pour l'un et à la mise à exécution pour l'autre du Seigneur Jésus-Christ. Certainement ils peuvent être considérés comme des objectivèmes.

Cependant au regard de (i), ce fait reste contestable. Quand on considère les deux énoncés qui semblent se suivre (1) et (2), et quand on prend en compte l'environnement textuel des termes « soldats » et « magistrats » autrement dit leur cotexte immédiat, on perçoit derechef que leur citation n'est pas un fait ex-nihilo. Bien au contraire, le locuteur-prédicateur ici semble procéder à une énumération. Une énumération « subjective » soit dit en passant, des différentes catégories de personnes dont les statuts ne sont pas des moindres et qui ont tous participé à crucifier Jésus. Par ce procédé, Mamadou Karambiri montre à son public que la condamnation de Jésus-Christ a été unanime. Unanime de la part des "grands" de ce monde mais pas que. Même de grandes Nations de cette époque ont été impliquées dans cette prise de décision radicale tel qu'on le verra plus loin.

Ghislaine

Ainsi donc, « soldats » et « magistrats » sont considérés comme des objectivèmes lorsqu'ils sont pris isolément ; mais considérés dans leur cotexte immédiat, le constat en est tout autre. On se rend bien compte que leur énonciation ne semble plus aussi impartiale qu'elle le laisse paraître, ils sont donc subjectifs de par le choix de leur usage par le locuteur-prédicateur mais aussi de par leur connotation sémantique latente.

Soit cet autre énoncé :

(3) on se prépare on se prépare financièrement avant de se marier on se prépare physiquement avant de se marier lorsque tu penses te marier tu dois aller voir un **médecin** pour qu'il te fasse des **examens** amen

[MT] C. 13, p.4.

Le substantif « médecin » ici est un terme objectif dans tout le sens du terme. Il renvoie naturellement à un professionnel de santé, quelqu'un exerçant dans un domaine médical. Selon le critère (ii) de C. K.-O., il est bel et bien un objectivème. Au même titre d'ailleurs que « examens » qui renvoient littéralement parlant à des tests cliniques faits en laboratoire en vue de vérifier l'état de santé d'un patient.

Le locuteur-prédicateur, Marcello Tunasi, dans ce contexte exhorte les jeunes prétendants au mariage à ne surtout pas faire fi des exigences coutumières liées aux traditionnels préparatifs de mariage sous le prétexte que c'est superflu quand on est chrétiens. Pour lui en effet, considérer les choses sous cet angle n'est ni plus ni moins que de la folie car le mariage n'est pas un jeu. Au-delà de l'aspect santé qui est primordial pour les deux prétendants, s'aligne aussi et surtout l'aspect financier qui conditionne tous les autres paliers de préparatifs de mariage.

Et si le locuteur tient à faire remarquer cette nécessité plutôt qu'une autre c'est bel et bien pour conscientiser les chrétiens sur le fait que Jésus-Christ est le médecin divin par excellence certes mais cela ne doit en aucun cas les empêcher de consulter des médecins quand le besoin s'en fait ressentir. C'est une question vitale selon lui. Ainsi, parce qu'il ne choisit pas au hasard d'inclure cette information dans son discours mais qu'il le fait bien consciencieusement mieux, qu'il le fait « à dessein », on peut conclure qu'au regard de (i) le substantif "médecin" est un subjectivème.

Par l'usage donc du terme « médecin », le locuteur-prédicateur vise à rendre son discours objectif dans un but ultime de sensibilisation majeure. Il démontre par-là que la réalité et la spiritualité doivent être à tout point de vue, convergentes sinon les conséquences auxquelles on est amené à être confronté sont de l'ordre du ravage, chrétiens ou pas.

Ghislaine

1.2. Les substantifs dérivés de noms de Nations.

Il s'agit notamment de la Nation Grecque, de la Nation de Rome et celle Juive.

Soient les énoncés suivants :

(4) les **Grecs** les savants de l'époque les intellectuels comme certains d'entre vous (clameur) c'est ça les Pythagore (clameur) les Archimède c'est ça hein ils sont venus de façon orgueilleuse ils ont regardé la croix Pytha-Pythagore s'est assis il dit mais en mathématique quel est le coci- le coefficient de corrélation entre la mort d'un bandit comme ça et le statut des hommes les autres ont répondu zéro il dit bon voilà donc il n'y a pas de salut (acclamations)

[MK] C. 9, p.3.

(5) les **Romains** sont venus ils ont ri à gorge déployée (…) les **Romains** ont ri eh bien vous dites que celui-ci c'est roi des **juifs** et puis César le grand roi l'a crucifié c'est une folie↑ votre affaire parce que c'est ce ce Jésus là c'est un rebelle

[MK] C.9, p.3.

(6) les **Juifs** sont venus ils l'ont regardé ils ont dit mais euh vous prenez un escroc pour un messie c'est un escroc (…) ils ont dit c'est un escroc

[MK] C. 9, p.3.

Les termes « Grecs », « Romains » et « Juifs » sont tous trois des substantifs objectifs qui réfèrent bel et bien aux dénotés dont il s'agit en l'occurrence des citoyens des nations Grecque, Romaine et Juive. Les propriétés qui leur sont inhérentes le sont tout autant et peuvent être facilement vérifiables à la lumière non seulement de la Bible mais également de l'avènement historique qu'est devenu au fil des siècles l'évènement de la naissance et du vécu de Jésus-Christ jusqu'à sa crucifixion. Selon le critère (ii) de C. K.-O., ils sont donc des objectivèmes.

Selon la définition qu'en donne C.K.-O., « Grecs », « Romains » et « Juifs » comportent en effet des traits sémantiques caractéristiques d'objectivité, puisque ce sont tous trois des termes qui énoncent clairement des propriétés objectives, facilement vérifiables des dénotés auxquels ils renvoient. Considérons dès à présent les énoncés (4), (5) et (6) à la suite c'est-à-dire sans les dissocier en les séparant dans l'analyse.

Nous pouvons faire le constat que le prédicateur, ici le locuteur, énumère ces trois catégories de citoyens qui représentent trois nations différentes pour établir un fait historique irréfutable à savoir que la condamnation de Jésus-Christ a été une décision arrêtée, unanime et consensuelle de la part du monde entier, y compris de la Nation Juive elle-même, l'empire Romain représentant la première puissance de l'époque.

Les expressions plus que subjectives en (4) telles que « les savants de l'époque », « les intellectuels comme certains d'entre vous » qui viennent intensifier la description du mot « Grecs » que le locuteur fait de cette catégorie de personnes, montrent à suffisance que l'énumération en elle-même est subjective, ce qui rend le contexte de l'énumération de ces propriétés, subjectif à souhait. À cet effet, les substantifs susmentionnés se retrouvent-ils colorés de subjectivité de par leur cotexte immédiat.

De plus le locuteur en ayant choisi d'énoncer ces propriétés en particulier plutôt que d'autres a jugé important de le faire afin de mettre en lumière une vérité biblique fondamentale que Dieu avait longtemps préparée à l'avance depuis la fondation du monde mais que malheureusement ni le monde ni même les juifs, peuple choisi et béni de Dieu pourtant, ne pouvaient ni voir ni comprendre. À savoir : la nécessité de la mort de Jésus en tant que victime expiatoire pour le salut du monde.

D'où l'énumération des termes tels que « Grecs » dont la connotation subjective renvoie à la nation du savoir, de la sagesse, confèrent à ce titre les mots « savants », « intellectuels », « Pythagore », « Archimède » énoncés sur une pointe d'ironie et de sarcasme que la comparaison met en évidence à travers l'expression « comme certains d'entre vous » ; le terme « Romains » dont la référence renvoie à la première puissance de cette époque aussi bien militaire, politique qu'économique dont César était le « grand roi » ; et enfin « Juifs » renvoyant au peuple qui avait le privilège d'être le peuple béni et choisi par le Dieu souverain et Tout-Puissant.

Malgré les qualités incontestables de chacune de ces Nations et partant de chacun de ces peuples : la sagesse, la puissance et l'élection, aucun d'eux n'a pu comprendre que le plan de la rédemption passait par la croix. C'est pourquoi plus loin dans le même corpus, le locuteur s'écrie : « les soldats n'ont rien compris ils ont partagé des vêtements ils n'ont rien compris ils le frappaient ils ont bandé ses yeux ils ont dit mais si tu es le messie dis-nous si tu es un Prophète dis-nous » (Cf : Corpus 9, p. 3).

Les substantifs « Grecs », « Romains » et « Juifs » se colorent donc ainsi de subjectivité étant donné que leur énumération subjective vise à mettre en lumière une vérité biblique. Ce faisant, ils cessent d'être des objectivèmes à proprement parler et deviennent des subjectivèmes quoique leur fonction d'énoncer « une propriété objective, facilement vérifiable, du dénoté »

(Kerbrat 2009 : 100) demeure. Nous nous pencherons sur cet autre aspect plus loin dans l'analyse.

C'est le même constat qu'on peut relever dans les énoncés (1) et (2) pour les substantifs « soldats » et « magistrats » représentant successivement la puissance militaire et la force de la justice. Ils sont donc des subjectivèmes avec des propriétés objectives dont il est impossible de faire fi, au même titre que ceux des énoncés (4), (5) et (6).

II.2. Les adjectifs

Cathérine Kerbrat-Orecchioni distingue deux grands groupes d'adjectifs. D'une part, les adjectifs dits objectifs et d'autre part les adjectifs dits subjectifs qu'elle subdivise par la suite en deux sous-groupes.

Confère le tableau qui suit :

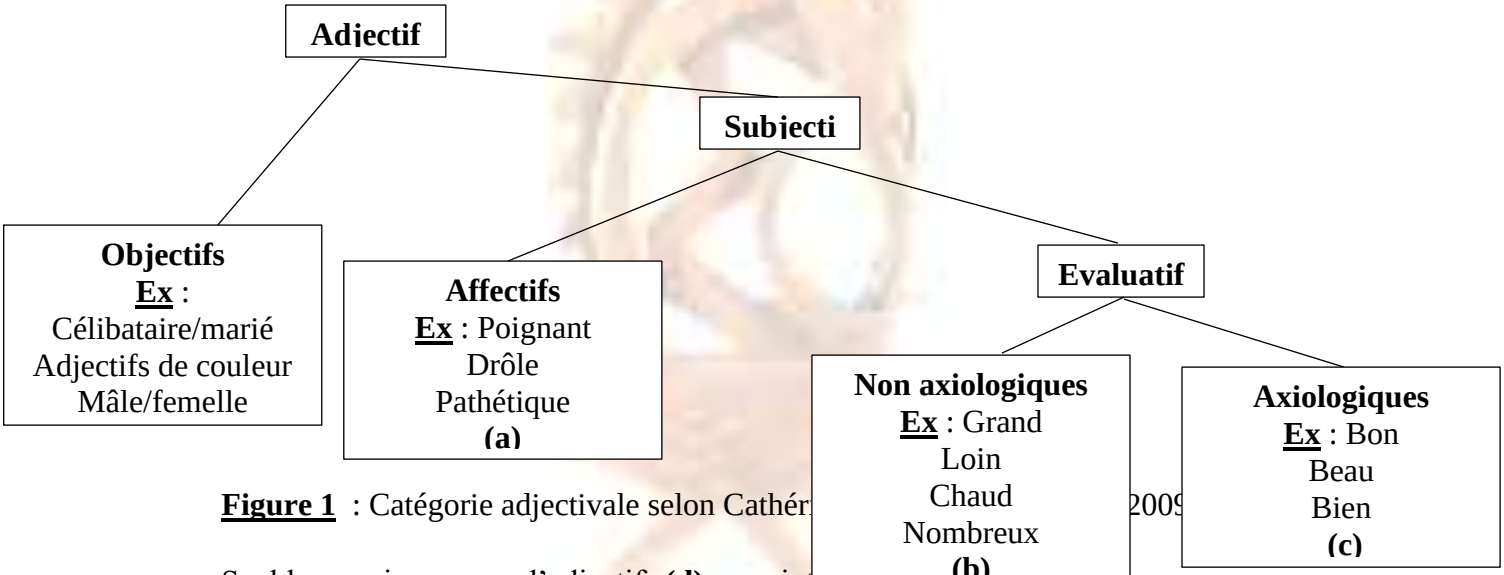


Figure 1 : Catégorie adjectivale selon Cathér 2009

Seul le premier groupe d'adjectifs **(d)** nous int

Des adjectifs sont dits « objectifs » lorsqu'ils « ont une fonction purement descriptive, qui évoque une propriété indiscutable de l'objet décrit, et dont la valeur peut être vraie ou fausse » (Schöch C. B. 2002 : X) donc vérifiable.

Dans le cadre de notre analyse, on distingue deux types d'adjectifs objectifs : d'une part les adjectifs simples et d'autre part les adjectifs de couleur.

2.1. Les adjectifs simples

Examinons l'adjectif « marié(e) » dans les deux extraits suivants :

Ghislaine

(7) cette jeune sœur est **mariée** est **mariée** si elle te dit Pasteur je dois rentrer à la maison parce que mes enfants m'attendent mon mari m'attend maman il faut partir pourquoi il faut honorer le mariage

[MT] C. 13, p.10.

(8) les filles rentraient pas dans ma chambre quand tu rentres vous venez à trois ou à quatre et puis on prie je prends des mesures comme ça jusqu'à aujourd'hui je suis **marié** quand je conduis ma voiture aucune femme ne s'asseoit copilote

[MS] C. 8, p.5.

L'adjectif « marié(e) » dans les deux énoncés (7) et (8) énonce une même propriété à savoir le fait d'être engagé dans une relation de mariage, dans une vie conjugale. Ce sont deux faits qui peuvent être vérifiables, et avérés vrais ou faux. À ce titre, ils sont objectifs.

En (7), le locuteur Pasteur Marcello Tunasi présente le cas d'une sœur dont le statut d'épouse doit lui octroyer certains privilèges à l'église comme celui par exemple de rentrer plus tôt afin d'assumer ses responsabilités de femme au foyer. S'il juge approprié de faire remarquer précisèment le statut de cette sœur, c'est bien évidemment à dessein et cela ne peut que justifier une intention subjective. Parce que tel est le cas, "marié" se colore donc subjectivement.

En (8) en revanche, il s'agit du locuteur-prédicateur Mohammed Sanogo lui-même qui avoue à son auditoire les mesures drastiques qu'il doit quotidiennement prendre afin d'éviter autant que possible les tentations de la chair. Il parle de son propre fait et ceci peut se justifier par la présence des déictiques de la première personne « je », des adjectifs possessifs « ma » lesquels rendent très explicite la présence du locuteur dans son propre discours. Ici, le locuteur-prédicateur s'avoue clairement comme source évaluative de son assertion. Ceci implique d'emblée que l'énonciation qu'il fait de son statut de "marié" il le fait intentionnellement pour bien justifier la nécessité des mesures rigoureuses qu'il a dû prendre dans sa jeunesse pour se préserver des tentations. Il enjoint d'ailleurs son jeune public à en faire autant. Cela dit, "marié"au regard de (i) de la circonscription de C. K.-O. est subjectif.

Dans l'énoncé (7), la présence du locuteur est par contre très subtile, quasiment indécelable, il tente autant que faire se peut de « gommer » sa présence du discours. Si ce n'est pas l'expression du démonstratif « cette » qui met bien en évidence l'existence d'un locuteur latent, le discours aurait paru vraiment totalement objectif. Mais tel n'est pas le cas. Ainsi, en (7) comme en (8), l'adjectif « marié » est bel et bien un subjectivème.

Considérons maintenant cet autre adjectif « divorcés » :

(9) le départ d'une femme peut faire être le départ de Dieu le départ d'un homme peut être le départ de Dieu c'est pourquoi certains qui sont **divorcés** sans /raison raisons/ /biblique bibliques/ vous êtes en train d'attendre l'enfer ah oui l'enfer beaucoup de divorcés iront en enfer parce que en quittant leur conjoint et leur conjointe ils ont quitté Dieu le mariage n'est pas un jeu

[MT] C.13, p.2.

Ici dans ce contexte, « divorcés » dans sa première énonciation est un adjectif objectif contrairement à sa deuxième dans l'expression « beaucoup de divorcés iront en enfer » où il est un substantif objectif. En effet, en tant qu'adjectif objectif il énonce très clairement une propriété objective facilement vérifiable du dénoté qu'il qualifie. Autrement dit, l'adjectif « divorcés » ici renvoie à sa dénotation première à savoir « personnes séparées par une rupture légale du mariage civil ». Il est donc un objectivème selon le critère (ii) de C. K.-Orecchioni. Quant au critère (i), le locuteur-prédicateur essaie de son mieux de disparaître de son discours afin de le faire paraître moins personnel, plus neutre mais sans parvenir pleinement à cet objectif. À travers l'expression contextuelle « ah oui » du locuteur, on note ici l'énonciation subjective d'une assertion c'est-à-dire d'une certitude, d'où l'évidence de sa présence intra-discursive. Au regard de (i) donc, l'énoncé (9) se retrouve subjectivisé. De plus, si on tient compte du fait que le locuteur insère un tel qualificatif certainement dans un but bien précis, l'on peut ajouter qu'il s'agit bel et bien ici d'un discours subjectivisé.

En s'adressant ainsi à ses fidèles, le Pasteur Marcello-Tunasi fait en quelque sorte une citation directe à ceux des chrétiens « divorcés » qui font partie de son public et qui le sont surtout pour de mauvaises raisons ; la raison biblique de tolérance au divorce ou de justification pour le divorce restant celle de l'infidélité d'un conjoint selon l'évangile de Mathieu 5:31-32. Ainsi, quiconque parmi les chrétiens qui est divorcé sans raison justifiable par la Parole de Dieu s'expose vraisemblablement au péché d'adultère conformément à Mathieu 19:9 et Marc 10:11-12. Ce qui constitue donc une effraction à la loi divine pour quiconque s'en rend coupable. Et c'est bien connu, qui dit péché dit mort "spirituelle" donc enfer ou encore lieu de la géhenne comme conséquence.

2.2. Les adjectifs de couleur

Comme leurs noms l'indiquent, les adjectifs de couleur sont des adjectifs qui déterminent la couleur des substantifs qu'ils déterminent. Selon C.K.-O., ils font partie des

adjectifs objectifs dont les propriétés de couleur des dénotés peuvent être facilement vérifiables. Vérifions cela à la lumière de ces extraits :

(10) qu'est-ce que c'est qu'une malédiction c'est une conséquence +++ d'une désobéissance à un principe de Dieu amen quand Dieu dit si tu fais ceci de bien tu auras cela le contraire c'est que si tu fais le mal le même Dieu dit voilà ce qui va t'arriver une malédiction est une conséquence elle est une conséquence mais elle est quelque part aussi une parole de Dieu c'est une parole que Dieu ne souhaite pas mais c'est une parole qui vient de Dieu tout simplement parce que un peu comme si la loi la loi dit si tu passes le feu tu vas avoir une amende l'amende devient comme une forme de malédiction donc si tu as passé le feu **rouge** tu es sanctionné d'une amende mais ce n'est pas la volonté de l'État que tu passes le feu **rouge**

[MS] C. 8, p.1.

Les deux références de l'adjectif « rouge » en (10) renvoient au feu de signalisation routier. Lorsque le signal lumineux passe au rouge, il indique « une interdiction absolue de franchir la ligne d'effet du signal » (www.ornikar.com), donc obligation de s'arrêter quelles que soient les circonstances. Griller un feu rouge revient tout bonnement à s'exposer à des sanctions ou contraventions de tout genre. Là sont les lois qui régissent le code de la route.

Par la comparaison, le locuteur Mohammed Sanogo montre que c'est le même principe qui régit le domaine des bénédictions/malédictions sur le plan spirituel. Ainsi, le non-respect d'une consigne de Dieu donne immédiatement lieu à une conséquence spirituelle qui n'est autre qu'une malédiction. "Rouge" dans ce contexte est de par le critère (ii) de C. K.-O. un objectivème.

(11) lorsque Dieu veut écrire ta vie il va souligner en **bleu** et en **rouge** et nous quand on était à l'école quand le prof dit soulignez la partie très importante c'était jamais avec le bic **bleu** c'est avec le bic **rouge** et le bic **rouge** de ta destinée ce sont tes ennemis qui te permettent de souligner des parties importantes de ta vie

[MT] C. 15, p.9.

Dans l'énoncé (11) par contre, « rouge » indique, non plus une interdiction, mais une mise en évidence, une mise en exergue visant à marquer l'importance d'un fait ou d'un événement. En effet, la couleur rouge par contraste à la couleur bleu met plus en surbrillance une note ou un écrit de par son aspect fluorescent. Ainsi, c'est les ennemis de la destinée et les différentes épreuves auxquelles est confronté un croyant qui déterminent selon le locuteur-prédicateur les moments les plus marquants de sa vie spirituelle.

Les adjectifs « rouge » en (10) et (11) et « bleu » en (11) sont des subjectivèmes selon le critère (i) dans la mesure où leur énonciation vise un but « subjectif » bien précis savoir :

expliciter un fait spirituel en partant d'une réalité naturelle pour l'énoncé (10) et souligner la valeur et l'importance de la vie avec son lot quotidien (bonheur comme épreuves) en ce qui concerne l'énoncé (11). Puisqu'ils trahissent la présence d'un locuteur individuel, ils sont donc subjectifs par le choix de leur usage par le locuteur.

Examinons cet autre cas de figure :

(12) lorsque Michäel a querellé plutôt s'est a lutté avec Satan pour avoir le corps de Moïse Satan parlait mal pour pousser Michäel à la colère mais il a dit que l'Éternel te réprime alléluia parce que un tableau **noir** est déjà **noir** lorsque tu veux le salir c'est toi qui te salit en salissant tes mains

[MT] C. 15, p.8.

Par la figure de comparaison, le locuteur ici apparente le diable c'et-à-dire Satan à un tableau noir. « Noir » dans le contexte est un objectivème péjoratif puisqu'il implique de par sa connotation « une nuance dépréciative » (Dubois & alii 2001 : 353) négative. La redondance « un tableau noir est déjà noir » vient accentuer pour ainsi dire l'aspect « sombre » ou « sale » du dénoté en question. Ceci peut être justifié par le champ lexical de « salir » : « salit », « salissant ».

Tous ces adjectifs de couleur notamment « rouge », « bleu », et « noir » décrivent bel et bien objectivement des propriétés de couleurs respectives inhérentes aux dénotés qu'ils qualifient. Et parce qu'ils portent tous « la marque de celui qui (…) [les] énonce » (Kerbrat 2009 :94) et qu'ils sont soumis à des connotations diverses, ils sont aussi dits subjectifs.

II.3. Les verbes

Au même titre que les autres parties du discours précédemment analysés, les verbes n'échappent pas à la règle de subjectivité omniprésente.

En effet, comme le fait remarquer C.K.-O. elle-même, un énoncé tel que :

- « Pierre court » (Kerbrat 2009 : 135) peut prêter à contestation :
- « Mais non, il marche » (idem) ceci déterminé par son contexte énonciatif direct. Sous cet angle, le verbe 'court' est considéré comme subjectif car son caractère évaluatif dépend de l'appréhension directe du locuteur individuel, laquelle peut même être remise en cause.

De même, certains verbes à l'exemple du verbe 'aimer' sont plus que d'autres à l'exemple d''acheter' ou de 'marcher', marqués subjectivement.

Dans ce cas de figure, nous nous occuperons de l'analyse des verbes dits « objectifs » dans la mesure ou le trait sémantique d'objectivité qui les caractérise traduit bel et bien les actions ou mouvements qui leur sont inhérents sans interprétation ni connotations quelconques.

Considérons dès à présent ces deux extraits :

(13) regarde-toi tu n'es pas je **parle** à une sœur toi tu n'es pas chef non il faut il faut comprendre↑ ça↑ c'est pas c'est pas mauvais c'est pas il faut pas dire ah c'est dommage

[CS] C.4, p.2

Nous nous focaliserons sur le verbe locutoire 'parle', car nous ne travaillerons dans ce cas de figure que sur des verbes qui impliquent directement le locuteur ou L_0, donc sur des verbes conjugués à la première personne du singulier.

'Parle' dans ce contexte est un verbe objectif qui signifie : 's'adresser à quelqu'un'. Le contexte en lui-même ne déroge pas à cette dénotation car effectivement le locuteur-prédicateur ici le Pasteur Christian Saboukoulou, précise bien à travers ce discours que c'est spécifiquement aux femmes qu'il s'adresse en particulier. Les verbes locutoires 'parler' comme 'dire' sont considérés comme des verbes objectifs.

C'est la même analyse que l'on peut faire de cet énoncé :

(14) je **suis** en circulation tu es entrain de te déplacer tu veux prendre un**:** taxi je **dis** mais monte avec moi et quand tu vas monter tu t'assois derrière (clameur)

[MS] C.8, p.5

'Dis' est un verbe objectif car la propriété qu'il décrit consiste bien en l'action d'énoncer une parole à un tiers. Ces verbes 'dire' et 'parler' sont donc des objectivèmes car leur propriété commune à savoir « énoncer des paroles » est objective mais parce qu'ils sont le fait évident d'un locuteur individuel, ils s'imprègnent de subjectivité. En effet, en énonçant de tels discours utilisant des verbes qui dénotent des actions traduisant des faits tels qu'ils sont réellement en train de se réaliser ou tels qu'ils se sont passés, les locuteurs-prédicateurs font bien savoir à leurs publics à quel point le propos est sérieux et combien ils tiennent à ce que ceux-ci le prennent de même au sérieux. À cet effet, ils ne laissent subsister aucun doute sur la réalité véridique des faits énoncés.

Par la même occasion, ‘suis’ conjugué à la première personne du singulier et qui est un verbe d’état énonce bien l’état du locuteur étant dans une situation bien précise telle que décrite dans son propre discours. À cet effet, il est aussi un verbe objectif.

Dans une large mesure, on peut dire que la plupart des verbes qui fonctionnent ou conservent leur dénotation première sémantiquement parlant dans un discours sont dits ‘objectifs’. Leur ‘objectivité’ découlant du fait que leur sens respectif apparaît indépendamment de toute connotation ou sous-entendus inhérents à leur contexte immédiat. Ils s’imprègnent donc de subjectivité parce que d’un, les locuteurs-prédicateurs dans ces deux cas s’avouent explicitement comme source évaluative de leurs assertions respectives via des marques concrètes de leur présence dans le discours : « je », « je », « moi » ce qui enfreint la règle (i) d’objectivité du discours. De deux, parce que l’énonciation de leurs discours respectifs leur confèrent à tous égards le statut d’énonciateurs individuels. À cause de cela, on peut conclure que les énoncés (13) et (14) sont des discours subjectifs.

À l’opposé de ces verbes intrinsèquement objectifs a priori, il existe des verbes qui d’emblée laissent percevoir leur connotation péjorative, vulgaire et même « ambigu » (Kerbrat 2009 : 141) et qui de ce fait s’inscrivent dans la catégorie des « subjectifs » à l’exemple des verbes : ‘ criailler, déprécier, vociférer, ricaner, glapir, chlinguer, cogner etc’. Toutefois nous ne nous y attarderons pas car cela ne fait nullement l’objet d’investigation dans ce travail.

II.4. Les adverbes

Comme dans le cas des verbes objectifs, le critère d’objectivité inhérent à l’adverbe lui est échu lorsque la dénotation de son sens premier est conforme à son interprétation en contexte. Ou autrement dit, lorsque la signification qu’il a en contexte est conforme à son sens dénotatif, sans ambiguïté sémantique possible.

Examinons ces quelques énoncés :

(15) le royaume de Dieu je répète c’est pas une espérance on ne dit pas nous allons aller dans le royaume on dit nous vivrons là dans la félicité de Dieu dans l’éden de Dieu on dit nous vivrons **éternellement** mais on entre dans le royaume le jour où on donne sa vie à Jésus

[JK] C.7, p.1

(16) c’est comme ça que Christ parle des dix vierges il dit elles sont vierges elles sont vierges la v- cette virginité il s’agit de la conversion celui qui se convertit **spirituellement** devient vierge

[JK] C.7, p.1.

Les adverbes ‘éternellement’ et ‘spirituellement’ sont tous deux relatifs ou liés au domaine du religieux. En effet, ils renvoient respectivement à l’éternité et à la spiritualité, deux notions prépondérantes et deux questions essentielles et déterminantes en ce qui concerne la doctrine de base du christianisme.

Dans l’énoncé (15), l’adverbe ‘éternellement’ est considéré comme un objectivème dans la mesure où il réfère à sa dénotation première à savoir ‘la vie éternelle’ qui représente selon le christianisme et les indications de la Parole de Dieu, une promesse de récompense et d’espérance pour ceux des chrétiens qui finiront leur parcours de vie terrestre dans la victoire.

De même en est-il de l’adverbe ‘spirituellement’ en (16) dont le sens dénotatif est « en esprit ». En effet, il est important de rappeler que tout ce qui a trait à la foi chrétienne part du domaine spirituel et se vit essentiellement dans le ‘spirituel’. Hors de ce contexte, il ne s’agira plus des choses ou des questions ‘spirituelles’ mais bel et bien des questions ou choses ‘charnelles’ ou ‘naturelles’. C’est ainsi donc qu’en (16), la virginité dont parle Joelle Kabasele fait référence non à la virginité de corps mais bien à celle de l’esprit. Ainsi, ‘spirituellement’ est un objectivème au même titre qu’« éternellement » en (15).

Selon les critères d’objectivation de discours par C. K.-O., le point (i) est enfreint par l’énoncé (15) tandis que celui (16) s’efforce d’entrer dans ce moule d’impartialité absolue.

En effet, en (15) nous pouvons voir les traces du locuteur au-travers des pronoms personnels « on » et « nous » qui sont inclusifs c’est-à-dire impliquant à la fois le locuteur-prédicateur et son auditoire. Ainsi, ce dernier ne s’exclue pas outre mesure des propos qu’il tient mais s’y réfère aussi ceci pour montrer à ses fidèles qu’il est tout autant concerné qu’eux par le sujet dont il débat. Ce simple fait subjectivise naturellement le discours comme nous pouvons le voir.

En (16) par contre, bien que le locuteur se soit tant bien que mal effacé sur le plan énonciatif, il n’en demeure pas moins vrai qu’on décèle une trace de lui à travers le démonstratif « cette » dans l’expression « cette virginité ». Sa présence est donc toujours latente, et suggère bien évidemment qu’il est maître de son discours.

Ainsi, « éternellement » et « spirituellement » sont tous deux des objectivèmes conformément à leur circonscription énonciative mais qui se retrouvent subjectivisés de par leurs contextes respectifs.

Considérons encore ces cas de figure :

(17) nous avons dit église avoir l’argent c’est une chose mais avoir renversé l’autel de pauvreté c’est une autre chose tu peux avoir l’argent mais dans ta famille il y

Ghislaine

a l'autel de pauvreté tu montes tu descends tu montes tu descends l'autel là va réclamer tes finances l'argent que tu as **actuellement** n'est pas synonyme que tu finiras avec l'argent les biens que tu as **actuellement** ne veut pas dire que tu finiras avec ces biens tu dois questionner↑ l'histoire de ta famille pour trouver les bon**:**nes réponses↑ à ces questions-là

[PZ] C.5, p.2.

(18) il y a deux choses il y a des gens sur la terre ah je compte sur mon frère je compte sur mon patron je compte sur mon salaire une personne qui compte sur son frère sans compter sur Dieu **premièrement** (hum) et sur lui-même↑ est en abomination avec Dieu

[PZ] C.5, p.4.

Dans l'énoncé (17), l'adverbe 'actuellement' qui est répété renvoie à la dénotation « maintenant » ou encore « en ce moment », dont le synonyme direct serait « présentement ». Sa signification ici ne renvoie guère à une interprétation quelconque et ne veut dire que ce que son sens premier implique. Le locuteur Paul Zang ici explique le principe de la délivrance spirituelle sur le plan de la prospérité financière ; démontrant que la pauvreté n'est pas souvent qu'un fait de dénuement matériel mais a généralement sa source dans le spirituel lié à ce qu'il appelle des "autels de sorcellerie familiale". C'est donc ces autels de pauvreté établis spirituellement dans la vie d'un individu qui sont responsables de telles situations en créant et générant une pauvreté physique, réelle, dans la vie de ce dernier. À cet effet, 'actuellement' est considéré dans cet énoncé comme un adverbe objectif.

Quant à l'énoncé (18) qui met en filigrane l'adverbe 'premièrement', il signifie en quelque sorte « sur ordre de priorité maximale » c'est-à-dire une priorité absolue. 'Premièrement' signifiant objectivement ' en premier' donc en priorité. C'est du moins ce que le Pasteur Paul Zang vise à faire comprendre à sa communauté.

La signification de 'premièrement' dans l'énoncé (18) étant la même que son sens dénotatif, nous considérons donc cet adverbe comme relevant de la classe des objectifs. En effet, ici le locuteur fait entendre raison à ses ouailles que Dieu ne saurait en aucun cas passer après les Hommes ou autres appuis quelconques qu'un chrétien pourrait avoir dans sa vie. Dieu doit avoir dans la vie de ses enfants la place prioritaire. Ensuite, vient la place du chrétien lui-même et puis celle des autres.

Ainsi, « actuellement » et « premièrement » sont dits objectifs dans la mesure où leur sens en contexte reflète bel et bien leur sens dénotatif premier. Et ils sont dits « subjectivisés » parce que leur énonciation quoi qu'il en soit relève bien d'énonciateurs individuels et ce faisant, marque bel et bien leur présence au sein de leurs discours.

Ghislaine

Maintenant, venons-en à cette terminologie « de subjectivèmes objectivisés » qui nous semble à tout point de vue mieux appropriée pour qualifier ce type d'unités subjectives/objectives ou objectives/subjectives tout à la fois.

Comme nous avons pu le constater tout au long de cette analyse, les termes objectifs tels qu'analysés dans cet article lesquels font office d'« objectivèmes » selon la terminologie de Cathérine Kerbrat-Orecchioni, montrent bien qu'ils sont tous d'une manière ou d'une autre empreints de subjectivité. Et ceci, partant généralement du contexte immédiat dans lequel ils émergent. C'est donc le contexte qui la plupart du temps colore ces unités objectives subjectivement. Qu'on les prenne d'un bout à l'autre selon les différents critères d'objectivation de discours de C. K.-O., ils finissent toujours par se subjectiviser. Car reconnaissons-le, la présence du locuteur est quasi permanente au sein de son discours que ce soit de manière latente ou plus apparente. Il est toujours présent quelque part dans son propre discours. Ce qui rend donc ce discours automatiquement subjectif. Ceci prouve ainsi un fait devenu incontestable aujourd'hui à savoir l'omniprésence de la subjectivité dans le langage et partant dans le discours.

CONCLUSION

Au final, nous parvenons à la conclusion que même les discours dits « religieux » ne dérogent pas à la règle d'omniprésence de la subjectivité. Celle-ci se manifeste et se laisse déployer dans les discours indépendamment de la volonté des locuteurs-prédicateurs qui s'évertuent tant bien que mal à transmettre le message de Dieu aussi impartialement et objectivement que possible dans le but d'édifier spirituellement le peuple de Dieu. Afin de parvenir à dégager ces évidences énonciatives, nous avons convoqué la linguistique de l'énonciation de Cathérine Kerbrat-Orecchioni qui a pour principal objectif de décrire les énoncés à partir de facteurs énonciatifs, notamment les éléments linguistiques et contextuels permettant de révéler la présence du locuteur dans son propre discours dans un cadre de communication dialogique tel que celui des discours religieux.

L'énonciation des objectivèmes au sein de ces discours religieux par les locuteurs-prédicateurs tend donc à les objectiver autant que faire se peut. En utilisant en effet des substantifs a priori objectifs tels que « soldats » « magistrats » « médecins » « examens » « Grecs » « Romains » « Juifs », des adjectifs comme « marié » « bleu » « rouge » « noir », des verbes à l'exemple de « parle » « suis » « dis », et des adverbes « éternellement » « spirituellement » « premièrement » etc, les locuteurs s'efforcent d'exercer leur ministère

d'une façon "non engagée" personnellement c'est-à-dire sans prise de position subjective. À cet effet, ils se réfèrent à la Parole de Dieu ou Bible comme l'autorité souveraine des messages qu'ils transmettent à leurs fidèles. C'est pourquoi vraisemblablement leurs discours respectifs regorgent de termes objectivisés destinés à retranscrire les faits bibliques historiques aussi fidèlement que possible. Il en va de même de leurs commentaires à propos de ces sujets.

Cependant, nous avons fait le constat que même lorsqu'ils visent simplement à décrire le monde, ces discours n'en demeurent pas moins subjectifs pour autant parce que la présence d'un locuteur individuel est toujours latente en contexte. D'où la terminologie de "subjectivèmes objectivisés" ou d'« objectivèmes subjectivisés » par laquelle nous préférons désigner ce type d'unités à la fois subjectives et objectives qui transcendent constamment nos discours. Ils représentent ainsi ces unités lexicales ou linguistiques dites objectives et qui sont chargées peu ou moins fortement de subjectivité ; lesquelles s'apparentent chez Kerbrat-Orecchioni à ce qu'elle dénomme la classe des objectivèmes.

Pourquoi une telle dénomination ? C'est une terminologie que nous empruntons d'ailleurs à Kerbrat-Orecchioni qui parle de « subjectivité objectivisée » (Kerbrat 2009 : 111) dans son ouvrage : *L'énonciation de la subjectivité dans le langage*, de 2009, 4ème édition. Pour elle, la « subjectivité objectivisée » est une modalité qui permet à l'énonciateur de prendre position sans s'avouer ouvertement comme la source du jugement évaluatif. Cf : Axiologiques.

Ainsi, à l'instar de C. Kerbrat-Orecchioni, nous considérons que toute unité lexicale est en quelque sorte subjective, et partant du principe que l'axe qui oppose l'objectif au subjectif n'est pas dichotomique mais graduel, nous considérons qu'ils peuvent, objectivèmes et subjectivèmes, être regroupés sous l'étiquette de *subjectivèmes*. Chaque unité lexicale pouvant donc être répertoriée selon qu'elle a « une dose plus ou moins forte de subjectivité » (Ibid. : 233). Cela dit, selon les contextes d'analyse les unités linguistiques seront soit moins subjectives, soit plus subjectives.

Par « subjectivèmes objectivisés » ou « objectivèmes subjectivisés » donc, nous entendons ici des unités, somme toute, subjectives qui ne présentent toutefois qu'un faible indice de subjectivité et qui énoncent vraisemblablement « une propriété objective, facilement vérifiable, du dénoté » (Ibid. :100) ou qui semblent simplement décrire le monde tel qu'il est perçu par le locuteur.

Ghislaine

Alors, à la question : les objectivèmes sont-ils des subjectivèmes ? Nous répondons oui, ils le sont. Mais à faible degré sur l'échelle graduelle de la subjectivité langagière. Leur indice de subjectivité ne saurait en effet équivaloir celui des subjectivèmes qui le sont intrinsèquement ou à forte intensité. Nous conviendrons toutefois que, leur nouvelle circonscription terminologique ressemble en tout point à celle des évaluatifs non-axiologiques lesquels sont des subjectivèmes à proprement parler. Dès lors, comment pourrait-on être amené à les différencier sur le plan analytique ? Et surtout, lequel de ces deux types d'unités serait le moins marqué subjectivement ou aurait le plus bas indice de subjectivité ? Voici énoncées quelques questions dignes d'intérêt pour une future investigation scientifique.

BIBLIOGRAPHIE

- *38 dictionnaires et Recueils de correspondance*, Application, 2013.
- Balatchi, Raluca. (2014). *Les déictiques des subjectivèmes ?* Université Stefan Cel Rare, Suceava, p.25.
- Benveniste, E. (1966). *Problèmes de Linguistique générale*, tome 1, Gallimard, Paris, P.259.
- Cervoni, Jean. (1987). *L'énonciation,* Paris, Puf, p. 63.
- Dong Kouba, G. F. (Thèse de Doctorat en cours de réalisation, 2025/2026). *Objectivèmes et subjectivèmes dans les discours des prélats des églises de réveil au Cameroun et en Afrique Francophone*, Université de Ngaoundéré, Cameroun.
- Dr Zagoré, Donald. (Mai 2018). « Un regard critique sur la religion en Afrique : Le christianisme, une religion coloniale ? », *La Croix Africa*, Côte d'Ivoire, Togo, p.2.
- Dubois Jean & alii. (2001). *Dictionnaire de linguistique*, Larousse-Her, Bordas, p. 353.
- Kerbrat-Orecchioni, C. (1980). *L'énonciation de la subjectivité dans le langage,* Paris, Armand Colin, p.157.
- Kerbrat-Orecchioni, C. (2003). *L'énonciation de la subjectivité dans le langage*, Paris, Armand Colin, pp.35-36.
- Kerbrat-Orecchioni, C. (2009). *L'énonciation de la subjectivité dans le langage,* 4e édition, Paris Armand Colin, p.94.
- Littré, E. (1994). *Dictionnaire de la langue française*, p.6070.
- Schöch, Christof Benedikt. (2002). *Situation et représentation dans l'œuvre de français Bon*, Albert-Ludwigs-Universität Freiburg, i.br., Freiburg im Breisgau.
- https://www.fr.m.wikipedia.org
- https://www.lalanguefrancaise.com
- https://www.ornikar.com.
- www.erudit.org. (1980). *Comptes rendus*, Kerbrat-Orecchioni, C., « L'énonciation de la subjectivité dans le langage », Paris, Armand Colin, p.2.

Ghislaine